

LEGISLATURE 2006 - 2011

PROCES-VERBAL no 8

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 5 septembre 2007 à 20 h 15
à la Maison Hugonin

Présidence : Mme Marianne Adank

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2007
2. Communications du Bureau du Conseil communal
3. Assermentation d'un nouveau conseiller en remplacement de M. Lyonel Kaufmann (SOC)
4. Nomination de commissions
 - 4.1. Nomination d'une commission pour l'examen de la pétition intitulée « Les abords du Port et du Château : un site à protéger »
 - 4.2. Nomination d'une commission pour l'examen du préavis N° 18/2007 relatif au financement régional de terrains de football
5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
6. Préavis municipaux
 - 6.1. Préavis municipal N° 10/2007 relatif à l'arrêté d'imposition 2008-2009
 - 6.2. Préavis municipal N° 11/2007 relatif à la demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse du Secteur voirie
 - 6.3. Préavis municipal N° 12/2007 relatif à la création d'une nouvelle ligne de bus La Tour-de-Peilz-Gymnase de Burier-Chailly-Blonay
 - 6.4. Préavis municipal N° 13/2007 relatif à la demande de crédit pour le remplacement du central téléphonique de l'administration communale et passage à la téléphonie IP (Telephony over Internet Protocol)
 - 6.5. Préavis municipal N° 14/2007 relatif à la demande de crédit pour la réfection de la toiture plate du collège Cadet-Rousselle
 - 6.6. Préavis municipal N° 15/2007 relatif à la demande de crédit pour le remplacement de la chaudière du bâtiment d'utilité publique de la Faraz
 - 6.7. Préavis municipal N° 16/2007 relatif à la demande de crédit pour la réfection du sol synthétique des aires de jeux du Complexe sportif de Bel-Air
 - 6.8. Préavis municipal N° 17/2007 relatif à la demande de crédit d'étude pour l'assainissement du réseau EU&EC de la Grand Rue, de la rue du Temple et de la rue du Château
 - 6.9. Préavis-rapport municipal N° 19/2007 Réponse de la Municipalité au postulat de M. Gilbert Vernez relatif à la mise en valeur des cheminements piétonniers
7. Communications municipales
8. Propositions individuelles et divers

Appel

67 présents sur 83 membres élus.

Excusé(e)s : Anthony Abbott - Guillaume Baechler - Michel Baiutti - Willy Bühlmann - Michel Culand - Fabrice Donatantonio - Daniel Dufaux - Félix Keller - Chantal Mettan - Pierre-André Oberson - Yannick Thépot - Karin Treina-Lambert - Olivier Wälchli

Absent(e)s : Bernard Gavin - Nicolas Mattenberger - Raoul Rod

Mme la Présidente ouvre la 8^{ème} séance de la législature 2006-2011. Pour le bien-être de la collectivité et afin que le jeu démocratique puisse être respecté, elle demande à chacun d'effectuer les travaux de ce Conseil dans le respect des règles et des idées de ses partenaires et adversaires politiques.

Elle souhaite la bienvenue à la presse, ainsi qu'au public qu'elle remercie de s'être déplacé pour suivre nos travaux.

Ordre du jour

Mme la Présidente indique que le point 3 de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance. En effet, le premier des viennent-ensuite du parti socialiste a renoncé à siéger et le suivant est actuellement en vacances. Au point 4, il y a lieu d'ajouter un point 4.3 concernant la nomination d'une commission pour l'examen du préavis N° 20/2007 concernant la modification du règlement relatif à la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires dans les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, St-Légier, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve. Une première séance d'information aura lieu le 31 octobre prochain, juste avant la séance du Conseil communal.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres remarques, il est adopté tel que modifié.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2007

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance du 27 juin 2007 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Mme la Présidente présente ses condoléances et celles du Conseil communal à notre collègue Monique Petitpierre qui a eu le chagrin de perdre son papa il y a peu. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Elle donne lecture de la lettre de démission de M. Daniel Cornut, membre du groupe radical, qui quitte notre Conseil avec effet immédiat. L'assermentation de son successeur interviendra lors de la prochaine séance.

Les élections fédérales ainsi que deux votations cantonales auront lieu le 21 octobre prochain. Le dépouillement nécessitera ce jour-là la présence d'un grand nombre de conseillers. Des informations complémentaires suivront.

La semaine dernière a eu lieu la réception officielle en l'honneur de la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro. Mme la Présidente remercie toutes les personnes qui ont participé à la préparation de cet événement qui a nécessité un travail d'organisation considérable.

La sortie du Conseil communal se déroulera le samedi 29 septembre prochain. Les bulletins-réponses sont à retourner au Greffe municipal.

Sur les bancs se trouvait ce soir un petit papillon concernant l'Agrihotte, action qui vise à favoriser la consommation d'aliments de la région.

Les conseillers et conseillères qui s'excusent, ou qui seraient en retard à la séance plénière, sont priés de communiquer ces informations non pas au Greffe municipal, mais directement à la secrétaire du Conseil ou à la présidente, pour éviter des échanges de messages qui font perdre du temps à tout le monde.

La Commission consultative des affaires culturelles nous invite à assister aux concerts qui seront organisés au mois d'octobre, dans le cadre de la première rencontre internationale d'orgues de La Tour, en hommage au compositeur allemand Dietrich Buxtehude. Cela permettra aussi aux conseillers de découvrir l'effet bénéfique du crédit accordé récemment par le Conseil pour les travaux de relevage de l'orgue du Temple.

3. Assermentation d'un nouveau conseiller en remplacement de M. Lyonel Kaufmann (SOC)

Ce point est reporté à la prochaine séance.

4. Nomination de commissions

4.1. Nomination d'une commission pour l'examen de la pétition intitulée « Les abords du Port et du Château : un site à protéger »

Cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	R C A L	Pierre Huber
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Jean-Yves Schmidhauser - Michel Bloch - Christiane Rithener
	LIBERAL	Nicole Freers Signer - Alain Grangier
	RADICAL	Olivier Wälchli
	PDC/Ind.	Jean-Pierre Schwab
	U D C	Raoul Rod

4.2. Nomination d'une commission pour l'examen du préavis N° 18/2007 relatif au financement régional de terrains de football

Cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Serge Overney
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Gérald Gay - Etienne Balestra
	LIBERAL	Denis Schyrr - Kurt Sager
	RADICAL	Kurt Egli
	PDC/Ind.	Willy Bühlmann
	U D C	Raoul Rod
	R C A L	Pierre Huber

M. R. Piguët, municipal, indique que la séance d'information fixée au 4 octobre prochain réunira les dix commissions du district. Le préavis sera ratifié par la Municipalité lundi prochain et sera ensuite transmis aux commissaires. Il sera officiellement déposé lors de la séance du 31 octobre, en même temps que celui relatif à notre propre site de Gérénez. Toutes les questions concernant ces deux objets pourront être posées lors des séances de groupes qui précéderont la séance du Conseil. La Municipalité souhaite qu'une seule et même commission se penche sur les deux objets.

4.3. Nomination d'une commission pour l'examen du préavis N° 20/2007 concernant la modification du règlement relatif à la perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires dans les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, St-Légier, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux et Villeneuve

Cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC/Ind.	Aloïs Raemy
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Gérald Gay - Roger Lambert - Félicie Girardin
	LIBERAL	Isabelle Wenger - Daniel Dufaux
	RADICAL	Patrice Wenger
	U D C	Jean-Pierre Grin
	R C A L	Yves Belet

5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

Mme la Présidente rappelle que, selon les art. 90 et 98 de notre règlement, les motions, postulats et interpellations doivent être remis par écrit au président du Conseil, et non pas déposés au Greffe municipal. Etant donné la séparation des pouvoirs, elle demande que ce règlement soit respecté et, de plus, que l'on n'attende pas l'après-midi même du Conseil pour avertir le président.

M. J.-Y. Schmidhauser remettra son texte par écrit, mais annonce d'ores et déjà le titre d'une motion, qu'il entend développer lors de la prochaine séance : « Pour une politique énergétique énergique ». Son but est d'inciter la commune à utiliser les nouveaux outils prévus par la législation cantonale et par la future législation fédérale en matière de promotion des énergies renouvelables.

Cet objet sera donc inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

5.1. Interpellation de M. Jean-Yves Schmidhauser intitulée « Gestion intercommunale des ordures : un projet qui dort et qui dure ? »

M. J.-Y. Schmidhauser développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Il y a quelques années déjà, notre Municipalité sollicitait, dans le préavis 18/2004, un crédit pour l'aménagement d'un point de collecte à La Faraz. Selon les termes du préavis, le projet de déchetterie intercommunale devait se réaliser dans un délai de 3 à 5 ans. Et la Municipalité de l'époque d'insister sur le caractère provisoire et urgent de l'installation du point de collecte à la Faraz, ce qui avait à l'époque justifié, selon le syndic Matthey, l'absence de toute mise à l'enquête.

Trois ans plus tard, l'évolution favorable des charges liées au traitement des ordures a démontré l'utilité indiscutable d'une véritable déchetterie. J'étais rapidement intervenu à ce propos lors du dernier Conseil communal pour souligner les substantielles économies réalisées dans ce domaine, allant même jusqu'à affirmer que l'on pouvait, quelque part, faire de l'argent avec des ordures. L'un d'entre vous m'avait d'ailleurs reconnu, non sans humour, une certaine compétence en la matière, vu ma profession.

Mais voilà. Les quelques renseignements que j'ai pu obtenir de certaines communes avoisinantes démontrent que faute d'un leadership clairement établi, le projet de déchetterie intercommunale est au point mort. Plus précisément, chacun semble attendre un geste de bonne volonté de son voisin, ce qui a concrètement pour seul effet qu'une fois encore, rien ne bouge. Et chacun de continuer à traiter dans son petit coin ses ordures, sacrifiant sur l'autel de la discorde intercommunale les économies d'échelles qui pourraient manifestement être réalisées dans ce domaine.

Au vu de cette situation, je souhaiterais poser à la Municipalité les questions suivantes :

- (i). Où en est le traitement des oppositions au point de collecte de la Faraz ? Une procédure est-elle pendante devant le Tribunal administratif et, dans l'affirmative, cette instance judiciaire a-t-elle déjà rendu son jugement ?;
- (ii). Où en sont les discussions relatives à la création d'une déchetterie intercommunale ? Quel est l'horizon temps pour la création d'une telle déchetterie ;
- (iii). Vu la difficulté de réunir les intérêts de nombreuses communes, la Municipalité a-t-elle envisagé de proposer dans un premier temps le projet, plus limité, d'une déchetterie intercommunale avec les communes de St-Légier et Blonay, Vevey ou Montreux ?
- (iv). Constatant que le tri à la source de déchets permet à la collectivité de faire de très substantielles économies, quelles sont les mesures concrètes qu'entend prendre la Municipalité pour améliorer encore ce tri (instauration d'une taxe au sac, généralisation de la récupération des déchets verts, etc...)

J'invite la Municipalité à répondre à cette interpellation par écrit et de façon motivée. »

Le Conseil recevra donc une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

5.2. Interpellation de M. Etienne Balestra au sujet de la reprise de la SA Compost Chablais Riviera (CCR) par la Satom

M. E. Balestra développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Un document daté du 26 juin 2007, produit par la Satom et intitulé « SA compost Chablais Riviera Villeneuve – reprise des installations par la Satom avec les contrats de livraison des communes », a retenu toute mon attention.

Dans ce document, on apprend que les communes actionnaires de la CCR paieront fr. 128.-- pour chaque tonne de déchets verts qu'elles ont l'obligation de livrer à la Satom en attendant la réouverture de la compostière sur un site à définir. Ceci pour financer l'achat d'installations complémentaires qui permettront à la Satom de reprendre l'exploitation de la compostière et de la méthanisation des déchets.

On y apprend aussi que les communes non actionnaires de la CCR, actionnaires ou non de la Satom auront le choix de livrer les mêmes produits au même endroit pour fr. 64.-- la tonne.

Mes questions à la Municipalité sont les suivantes :

1. La Municipalité est-elle consciente qu'en facturant la tonne de déchets verts à fr. 64.-- pour les communes non actionnaires, la Satom se lance dans une opération de dumping sur ce marché des déchets verts ?
2. La Municipalité estime-t-elle normal que la Satom, dont l'actionnariat est uniquement public, se permette de faire une offre à la majorité de ses propres actionnaires à un prix notoirement en dessous du marché, car elle a bénéficié des conditions de rachat avantageuses de la compostière grâce à son statut et qu'elle bénéficiera du prix fort payé par les communes actionnaires de la CCR ?
3. La Municipalité n'entend-elle pas militer en faveur d'un prix unifié pour toutes les communes actionnaires de la Satom ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour la réponse à mon interpellation que je souhaite par écrit selon l'art. 99 du règlement de notre conseil. »

Le Conseil recevra donc une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

6. Préavis municipaux

6.1. Préavis municipal N° 10/2007 relatif à l'arrêté d'imposition 2008-2009

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission des Finances.

6.2. Préavis municipal N° 11/2007 relatif à la demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse du Secteur voirie

Mme la Présidente indique qu'une faute de frappe s'est glissée à la page 5, au point 3 des conclusions. Il s'agit en fait d'amortir un montant de fr. 140'000.-- (et non fr. 14'000.--).

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LIBERAL	Nicole Freers Signer
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Michel Bonvoisin - Gérald Gay - Martine Gagnebin-de-Bons
	LIBERAL	Cédric Urech
	RADICAL	Olivier Wälchli
	PDC/Ind.	Anne Lachat Baechler
	U D C	Gabriela Krekic
	R C A L	Yannick Thépot

6.3. Préavis municipal N° 12/2007 relatif à la création d'une nouvelle ligne de bus La Tour-de-Peilz-Gymnase de Burier-Chailly-Blonay

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	RADICAL	Jean Tharin
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Michel Bonvoisin - Nicole Rivet - François Bercher
	LIBERAL	Kurt Sager - Olivier Monney
	PDC/Ind.	Frédéric Glauser
	U D C	Nicolas Masserey
	R C A L	Yves Belet

6.4. Préavis municipal N° 13/2007 relatif à la demande de crédit pour le remplacement du central téléphonique de l'administration communale et passage à la téléphonie IP (Telephony over Internet Protocol)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC/Ind.	Alois Raemy
---------------------	----------	-------------

Membres : SOCIALISTE Nomah Bredou - Richard Sendra - Emmanuel Mukadi Kabamba
LIBERAL Daniel Meyer - Claude-Alain Luy
RADICAL Daniel Krähenbühl
U D C Nicolas Masserey
R C A L Chantal Mettan

6.5. Préavis municipal N° 14/2007 relatif à la demande de crédit pour la réfection de la toiture plate du collège Cadet-Rousselle

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

Présidence : U D C Jean-Pierre Grin
Membres : SOCIALISTE Vincent Racine - Marianne Keller - Monique Petitpierre
LIBERAL Roger Urech - Cédric Urech
RADICAL Jörg Brunnschweiler
PDC/Ind. Anne Lachat Baechler
R C A L Pierre Huber

6.6. Préavis municipal N° 15/2007 relatif à la demande de crédit pour le remplacement de la chaudière du bâtiment d'utilité publique de la Faraz

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

Présidence : R C A L Pierre Huber
Membres : SOCIALISTE Jean-Yves Schmidhauser - Michel Bloch - Roger Lambert
LIBERAL Suzette Junker - Eric Petitpierre
RADICAL Jörg Brunnschweiler
PDC/Ind. Jean-Pierre Schwab
U D C Françoise Grin

6.7. Préavis municipal N° 16/2007 relatif à la demande de crédit pour la réfection du sol synthétique des aires de jeux du Complexe sportif de Bel-Air

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

Présidence : SOCIALISTE Serge Overney
Membres : SOCIALISTE Etienne Balestra - Gilbert Vernez
LIBERAL Kurt Sager - Olivier Martin
RADICAL Patrice Wenger
PDC/Ind. Guillaume Baechler
U D C Nicolas Masserey
R C A L Yves Belet

6.8. Préavis municipal N° 17/2007 relatif à la demande de crédit d'étude pour l'assainissement du réseau EU&EC de la Grand Rue, de la rue du Temple et de la rue du Château

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

Présidence : LIBERAL Cédric Urech
Membres : SOCIALISTE Sylvie Conod - Michel Bonvoisin - Amilcar Cunha
LIBERAL Claude-Alain Luy
RADICAL Yves Isabella
PDC/Ind. Valérie Glauser
U D C Jean-Pierre Grin
R C A L Yannick Thépot

6.9. Préavis-rapport municipal N° 19/2007 Réponse de la Municipalité au postulat de M. Gilbert Vernez relatif à la mise en valeur des cheminements piétonniers

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	RADICAL	Jacques Devenoge
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Gilbert Vernez - Nicole Rivet - Marianne Keller
	LIBERAL	Isabelle Wenger - Kurt Sager
	PDC/I	Frédéric Glauser
	U D C	Gabriela Krekic
	R C A L	Chantal Mettan

7. Communications municipales

- Communication municipale N° 15/2007 relative au décompte final des travaux du domaine du Fort
- Réponse 5/2007 de la Municipalité à la question du 27 juin 2007 de M. Alain Grangier relative à la communication municipale N° 13/2007 concernant les mesures de tranquillisation du trafic dans la zone Edouard-Müller – Clos-d'Aubonne

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

8. Propositions individuelles et divers

M. F. Glauser admet que le fait d'évoquer la campagne électorale pour les élections fédérales du 21 octobre prochain à la tribune peut paraître incongru et peu en rapport avec la gestion des affaires communales. Cependant, en tant que conseiller communal, il a prêté serment et promis de veiller au maintien de l'ordre. Cette notion va de pair avec le respect d'autrui, qu'il soit suisse ou étranger.

La campagne d'affichage de l'UDC, représentant trois moutons blancs éjectant un mouton noir source, semble-t-il, de tous les maux de notre société, va justement à l'encontre de cet objectif qui est de sensibiliser la population au problème du maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure. Cette quasi incitation à la haine raciale est choquante de la part d'un parti qui entend assumer des responsabilités dans le gouvernement de notre pays. Le problème de l'intégration de la population étrangère existe, mais assimiler « l'autre, l'étranger » à un mouton noir est quelque peu réducteur, pour ne pas dire plus. Les concepteurs de cette affiche ne font qu'exacerber les sentiments de peur et de haine que peut éprouver une certaine frange de la population à l'égard des personnes de nationalité étrangère. Fréquentant quotidiennement les transports publics, il se trouve quelquefois confronté à des situations qui le mettent profondément mal à l'aise. Entendre un groupe d'apprentis déverser leurs propos haineux et racistes sur deux autres jeunes apprentis de couleur n'a vraiment rien de très glorieux. Il éprouve aussi ce sentiment de malaise face à la montée de l'extrémisme, lorsqu'il croise des groupes affichant ouvertement leur appartenance à des mouvements tels que skinheads ou autres. De grâce, que ces apprentis sorciers de la communication cessent de jeter de l'huile sur le feu avant que les ratonnades ne se banalisent ! S'il souhaitait faire partager ce coup de gueule aux membres du Conseil, il ne va pas pour autant troubler l'ordre public en déchirant ou taguant les affiches incriminées, bien que cela le démange. Ce sont nos consciences qu'il avait juste envie de sprayer.

M. A. Grangier estime que les conseillers sont ici pour s'occuper des affaires de la commune et n'ont pas grand intérêt à écouter les états d'âme d'autres conseillers.

M. R. Pignet indique que l'étude concernant le remplacement des vitres de la salle de gymnastique du collège Bel-Air est terminée. La Municipalité a octroyé le crédit supplémentaire. Les nouveaux vitrages sont actuellement en construction et seront posés lors des vacances d'automne.

Mme S. Conod annonce que la Commission des finances souhaite déléguer quelques-uns de ses représentants lors des séances des commissions traitant des préavis 11/07, 12/07, 13/07, 17/07 et 18/07.

M. J. Espinosa demande pour quelles raisons les adresses des municipaux ne figurent pas dans le petit fascicule qui nous a été remis avec les documents du Conseil.

M. M. Bloch se réjouit de constater que notre commune participera à la semaine internationale de la mobilité avec un programme axé sur le pédibus, la signalisation de temps de parcours en vélo et à pied pour se rendre au centre-ville, et enfin un cours d'initiation au vélo pour les enfants par Police-Riviera. Il remercie M. le Municipal R. Baud d'avoir œuvré pour cette première.

Quelle n'a cependant pas été sa surprise d'apprendre que le petit manuel intitulé « Renseignements aux parents 2007-2008 » et distribué aux élèves du secondaire spécifie sous son point 4 (p. 5) que l'usage des trottinettes, rollers, skates, bicyclettes et cyclomoteurs est vivement déconseillé pour se rendre à l'école. Il est dit dans le même paragraphe que « nous rappelons qu'il est strictement interdit d'emprunter la route en trottinette », ce qui est bien compréhensible. Cette interdiction revient tout bonnement à dire aux parents :

« Accompagnez vos enfants en voiture ! ». Un enfant qui se rend à l'école en trottinette n'a par exemple pas le droit de reprendre sa trottinette pour aller à la gym ou à la piscine et, si ces cours ont lieu en fin de matinée, il ne peut pas réaccéder à l'école pour reprendre sa trottinette et doit donc rentrer chez lui à pied. Ces engins posent certes des problèmes, mais il faudrait résoudre la question de leur usage et de leur stockage plutôt que d'édicter des règles très sévères et de les interdire.

Il est pour le moins surprenant que le directeur ait autorisé sa diffusion de cette publication car celui-ci était auparavant codirecteur de l'ODES (Office des écoles en santé), office qui a placé le problème de la surcharge pondérale comme un axe prioritaire de son programme. Déconseiller aux parents que leurs enfants utilisent l'un ou l'autre des moyens de mobilité douce semble pour le moins très déconcertant sachant que ces derniers apportent un bénéfice aussi bien sur le plan de la santé que sur celui de l'environnement.

Il demande donc à la Municipalité de bien vouloir répondre, si possible par écrit, aux questions suivantes :

- Pourquoi une telle consigne est-elle donnée aux parents ?
- Comment la Municipalité peut-elle justifier ce discours alors que les problèmes de surpoids et de réduction de CO2 sont des priorités nationales et cantonales ?
- Quelles solutions les directions des écoles peuvent-elles offrir pour laisser venir les enfants en trottinette et les autoriser à les prendre pour passer d'un bâtiment à un autre sans les porter inutilement ?

Mme le Syndic rappelle que la Municipalité n'a aucune compétence dans ce dossier. Elle demandera toutefois à Ecoles de lui fournir un rapport écrit sur le règlement qu'ils viennent d'édicter. Elle pense toutefois que ce sont des questions de sécurité et d'assurances qui ont motivé cette décision, notamment pour ce qui est des déplacements des élèves d'un collège à l'autre.

Mme M. Keller indique que plusieurs citoyens ont émis le vœu que le nom des commissaires nommés, ainsi que celui du municipal-délégué pour l'étude des différents préavis communaux, soient régulièrement affichés au pilier public. Tout le monde n'étant pas encore relié à l'internet, elle remercie la Municipalité de bien vouloir donner suite à cette proposition.

M. M.-A. Horisberger remarque que, comme le dit une légende amérindienne, seules les montagnes ne meurent jamais. Les rivières peuvent cesser de couler, l'herbe ne plus pousser, les oiseaux ne plus voler haut dans le ciel, les animaux disparaître et tous les hommes périr, ces géants de pierre seront toujours là. Elles ont vu, un jour, s'établir les premiers habitants de notre commune, puis un village se créer et enfin ce village devenir une ville. Elles ont assisté aux existences de tous ces hommes et femmes qui ont fondé, fait grandir notre commune et l'ont faite entrer dans l'Histoire. Tout ce qui constitue notre commune est notre héritage. Notre rôle aujourd'hui est de transmettre cet héritage à nos enfants. Ceux-ci pourront soit le contester, le dilapider ou le faire fructifier. Par nos actes, nous pouvons leur donner des raisons d'aimer notre commune et d'assurer sa pérennité.

Quand un homme veut s'impliquer pour garantir un patrimoine aux générations futures, il ne saurait imaginer les épreuves qu'il ne peut manquer de subir. Quel courage il doit avoir pour résister aux doutes qui l'assaillent. Il doit apprendre à maîtriser cette susceptibilité aux critiques imméritées. Il y a aussi les conflits incessants entre le désir naturel d'avoir l'approbation des autres et le sentiment de son devoir d'homme, le fardeau de l'injustice qu'il doit accepter de porter, même quand il lui est imposé par ceux qui devraient être ses amis, les mobiles qu'on lui prête, les railleries et les sarcasmes de l'ignorance et de la malveillance, tous les maux innombrables que la malignité des partis ou des individus peut faire pleuvoir sur sa tête. S'il entend préserver son intégrité, il doit apprendre à supporter tout cela sans s'émouvoir et suivre d'un pas ferme le chemin du devoir, soutenu seulement par l'idée que le temps lui rendra peut-être justice ou, qu'après tout, les espoirs et les aspirations qu'il peut avoir, et même sa renommée parmi les hommes, ne devraient guère compter face aux intérêts d'une population dont il est chargé de défendre le destin.

Il ne veut pas donner des leçons. Il souhaite juste confier sa part de l'héritage qu'il a reçu en devenant membre de ce Conseil. D'ici quelques jours en effet, il va quitter notre commune et vient donc prendre congé du Conseil. De nouveaux défis familiaux et professionnels se présentent à lui et il serait criminel de sa part de ne pas y faire face. Il tient à rendre hommage aux membres de son groupe, qui lui ont apporté aide et soutien. Il transmet le flambeau à MM. Y. Belet et P. Huber, respectivement comme président et chef de groupe. C'est avec confiance qu'il part en sachant que, par l'engagement des membres du RCAL au niveau communal, ils feront mentir ceux qui pensent que le RCAL n'a pour but que de satisfaire ses ambitions personnelles. Il n'était pas le RCAL, mais un de ses membres. Il remercie sincèrement tous ceux et celles avec lesquels il a eu l'opportunité de travailler au sein de ce Conseil, pour ce qu'ils lui ont appris et enseigné, et gardera de nombreux bons souvenirs de son passage au sein de cette assemblée. Il aurait souhaité faire bien plus pour cette commune, à qui il doit beaucoup et qui lui a tant donné. Il souhaite à chacun d'aimer cette commune au moins autant qu'il l'aime, de trouver au sein du Conseil communal autant de satisfaction qu'il en a trouvé. Merci à tous d'œuvrer afin que, comme les montagnes, notre commune existe encore longtemps.

Mme la Présidente lui souhaite tout de bon pour l'avenir. Elle le remercie au nom du Conseil pour tout ce qu'il a fait pour notre commune, car à chaque fois qu'il s'est engagé, on peut dire qu'il l'a fait à fond.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21 h 05.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

M. Adank

C. Dind